

Cinéma

Sommaire :

- Bureau du 10 mars 1928 : projet d'achat d'un cinéma. p2
- Bureau du 15 mai 1928 report de l'achat. P3
- Bureau du 14 septembre 1928 : achat de l'appareil cinématographique scolaire p4
- Bureau du 23 octobre 1928 : difficultés de l'installation du cinéma p5
- Bureau du 6 décembre 1928 : le cinéma est en place p5
- Bureau du 29 novembre 1929 : le cinéma fonctionne d'une façon parfaite. p5
- Bureau du 25 janvier 1929 : subvention pour location de films. P6
- Bureau du 21 février 1930 : maintenance du cinéma. p6
- Bureau du 6 juin 1930 : remplacement du moteur p7
- Bureau du 6 avril 1933 : achat de phonographes et disques p7

Bureau du 10 mars 1928 : projet d'achat d'un cinéma.

Le Président donne connaissance d'un projet d'achat d'un cinéma. La somme nécessaire à cet achat sera fournie, en grande partie, par une subvention du Ministère de l'Instruction Publique.

Il sera donné, des séances de cinéma scientifique et de tous films industriels et agricoles, enseignement ménager. Ce cinéma sera installé provisoirement dans une salle du Collège, le Maire ne pouvant nous affecter momentanément un local définitif, tant que la question de l'école professionnelle ne sera pas résolue -
Le principe est adopté.

Le Président donne connaissance d'un projet d'achat d'un cinéma. La somme nécessaire à cet achat sera fournie, en grande partie, par une subvention du Ministère de l'Instruction Publique.

Il sera donné des séances de cinéma scientifique et de tous les films industriels et agricoles, enseignement ménager. Ce cinéma sera installé provisoirement dans une salle du collège, le Maire ne pouvant nous affecter momentanément un local définitif tant que la question de l'école professionnelle ne sera pas résolue.

Le principe est adopté

Bureau du 15 mai 1928 report de l'achat.

Il donne ensuite connaissance, que le montant des subventions pour le Cinéma, étant épuisé, au ministère de l'Instruction Publique, pour 1928, la demande en sera faite quand même et pourra avoir satisfaction, au début de l'année 1929.

M^r Rivière photographe, ayant fourni des devis, il est entendu, qu'il lui sera donné la préférence à qualité égale et prix égal.

Il donne ensuite connaissance que le montant des subventions pour le Cinéma, étant épuisé, au ministère de l'Instruction Publique, pour 1928, la demande en sera faite quand même et pourra avoir satisfaction, au début de l'année 1929.

Mr Rivière, ayant fourni des devis, il est entendu, qu'il lui sera donné la préférence, à qualité égale et prix égal.

Bureau du 14 septembre 1928 : achat de l'appareil cinématographique scolaire

Le Président, donne lecture de la lettre du Ministère de l'Instruction Publique, reçue par la sous Préfecture, concernant l'achat de l'appareil Cinématographique scolaire.

En ce qui concerne la subvention du Ministère,

$\frac{1}{3}$ est fourni par le Ministère de l'Instruction Publique
 $\frac{1}{3}$ de l'Agriculture.

Etant donné qu'il faut, pour obtenir ces subventions, fournir aux ministères, les factures acquittées de l'achat de l'appareil; il est décidé, l'état de la caisse le permettant, de la faire.

Les conditions d'achat faites par M^r Rivière, étant les mêmes, que celles faites par les autres fournisseurs, la préférence lui sera donnée au prix du devis.

Armagnac Julien et Hardy sont désignés pour procéder à cet achat.

Il sera demandé un catalogue de films. M^m les Instituteurs seront chargés de choisir et demander les films, qu'ils jugeront à propos.

Le Président donne lecture de la lettre du Ministère de l'Instruction Publique, reçue par la sous Préfecture, concernant l'achat de l'appareil cinématographique scolaire.

En ce qui concerne la subvention du ministère

$\frac{1}{3}$ est fourni par le Ministère de l'instruction publique

$\frac{1}{3}$ de l'agriculture

Etant donné qu'il faut, pour obtenir ces subventions, fournir aux ministères, les factures acquittées de l'achat de l'appareil, il est décidé, l'état de la caisse le permettant, de la faire.

Les conditions d'achat faites par Mr Rivière, étant les mêmes que celles faites par les autres fournisseurs, la préférence lui sera donnée au prix du devis.

Armagnac Julien et Hardy sont désignés pour procéder à cet achat

Il sera demandé un catalogue de films. M^m les Instituteurs seront chargés de choisir et demander les films qu'ils jugeront à propos.

Bureau du 23 octobre 1928 : difficultés de l'installation du cinéma

Le Président ouvre la séance à 18h30, il explique le but de la réunion, qui a trait à l'installation du cinéma et les difficultés soulevées pour la prise en charge de l'appareil par le directeur de l'école laïque des garçons, cette prise en charge, devant permettre à l'association, de récupérer, par une subvention du Ministère, une partie de la somme déboursée par elle.

Le Président ouvre la séance à 18h30, il explique le but de la réunion qui a trait à l'installation du cinéma et les difficultés soulevées pour la prise en charge de l'appareil par le directeur de l'école laïque des garçons, cette prise en charge devant permettre à l'association, de récupérer, par une subvention du ministère, une partie de la somme déboursée par elle.

Bureau du 6 décembre 1928 : le cinéma est en place.

Le camarade Armagnac, fait connaître que le cinéma est en place et prêt à fonctionner.

Le camarade Armagnac fait connaître que le cinéma est en place et prêt à fonctionner.

Bureau du 29 novembre 1929 ; le cinéma fonctionne d'une façon parfaite.

A l'école des garçons, le cinéma fonctionne d'une façon parfaite, à l'abri de tous accidents.

A l'école de garçon, le cinéma fonctionne d'une façon parfaite, à l'abri de tout accident.

Bureau du 25 janvier 1929 : subvention pour location de films.

Il est décidé de mettre à la disposition du Directeur de l'Ecole Laïque, une somme de cent francs, pour location d'une série de films pour voir le fonctionnement de l'appareil Cinéma. Cet essai aura lieu dans la salle du Collège où est installé l'appareil.

Il sera fait une demande à la Ville afin d'installation de l'électricité dans les écoles.

M. Manet, nous dit, à son tour, toute sa satisfaction, de trouver pour le second, une association comme la nôtre. Il nous dit sa volonté de se servir de l'appareil Cinématographique, qui est, dit-il, vraiment un auxiliaire précieux de l'enseignement, car l'on peut faire de bonne projection cet appareil passant des films de 35

Il est décidé de remettre à la disposition du Directeur de l'Ecole Laïque, une somme de cent francs, pour location d'une série de films pour voir le fonctionnement de l'appareil cinéma.

Cet essai aura lieu dans la salle de Collège où est installé l'appareil

Il sera fait une demande à la Ville afin d'installation de l'électricité dans les écoles.

M Manet, nous dit, à son tour, toute sa satisfaction de trouver une association comme la nôtre. Il nous dit sa volonté de se servir de l'appareil cinématographique, qui est, dit-il, vraiment un auxiliaire précieux de l'enseignement, car l'on peut faire de bonnes projections cet appareil passant des films de 35

Bureau du 21 février 1930 : maintenance du cinéma.

Diverses pièces du Cinéma ont été changées gratuitement par la maison Laval et une lentille extra coût 150^{fr} sera payée à cette maison.

Diverses pièces du Cinéma ont été changées gratuitement par la Maison Laval et une lentille extra coût 150F aura payée à cette maison

Bureau du 6 juin 1930 : remplacement du moteur

*L'achat d'un moteur pour le
Cinéma est décidé.*

L'achat d'un moteur pour le Cinéma est décidé.

Bureau du 6 avril 1933 : achat de phonographes et disques

*M Manet demande l'achat d'un
phonographe. Queyroy dit qu'il n'y a pas
lieu de faire des différences entre les écoles, trois
appareils sont nécessaires.*

*M Carbonnière fait connaître, qu'avec
M Lasserre, ils offrent un appareil pour l'école
de garçons, en remplacement d'un lot pour la
tombola.*

M Manet demande l'achat d'un phonographe. Queyroy dit qu'il n'y a pas lieu de faire des différences entre les écoles, trois appareils sont nécessaires

M Carbonnière fait connaître qu'avec M Lasserre, ils offrent un appareil pour l'Ecole de Garçons, en remplacement d'un lot pour la tombola.

*un crédit achat de disques scientifiques
sera mis à la disposition des écoles en attendant
que le service Départemental de la cinémathèque
soit organisé pour envoyer les disques.*

Un crédit achat de disques scientifiques sera remis à la disposition des écoles en attendant que le service départemental de la cinémathèque soit organisé pour envoyer les disques.